

sée. Les députés qui ne comprennent pas le français, avant de savoir ce qu'ont dit les députés qui ont parlé en français, sont obligés d'attendre 7 ou 8 mois et de relire ces discours dans l'édition révisée des débats, que nous gardons plutôt comme source de référence et pour fins de consultation.

C'est l'anomalie que je voudrais faire disparaître par ma motion et je tiens à vous faire constater, monsieur l'Orateur, que cette méprise est même assez générale. Le correspondant du journal *Le Devoir* qui fait des rapports très précis et très consciencieux de ce qui se passe à la Chambre, dans un article publié le 15 mars dernier intitulé : « Les discours français aux Communes », recommandait aux députés de parler en français; il admettait que lorsque nous parlions sur des questions importantes il était peut-être préférable d'adresser la parole en anglais afin que tous les députés puissent comprendre, mais il ajoutait ceci :

*Exception faite des grandes occasions où il faut condescendre à parler la langue des Demi-Canadiens, quel inconvénient pourrait-il y avoir à ce qu'on ne fût pas compris ou même écouté de l'autre côté de la table? Les intéressés pourraient toujours consulter le lendemain la traduction officielle.*

Eh bien, tel n'est pas le cas, monsieur l'Orateur : La traduction officielle des discours français ne paraît pas dans le Hansard du lendemain, ni du surlendemain; la traduction officielle ne paraît, comme je l'ai dit tout à l'heure, que dans l'édition des débats révisés, c'est-à-dire six ou sept mois après qu'ils ont été prononcés.

Observez aussi que cette traduction immédiate des discours français serait utile pour le public, car vous avez été sans doute comme moi en mesure de constater que les journaux de langue anglaise dans le pays nous faisaient dire très souvent tout autre chose, de tout autres paroles que celles que nous avons prononcées à la Chambre des communes. J'ai eu l'occasion de relever moi-même des comptes rendus, dans les journaux anglais, de discours prononcés en français à la Chambre et qui avaient très souvent un sens tout autre que ce qui avait été dit.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je propose cette résolution qui est d'abord dans l'intérêt du public, et un encouragement pour ceux qui veulent parler en français; ceci nous engagera à le parler plus souvent parce que nous saurons que la traduction exacte de nos discours sera faite le lendemain et que nous ne serons pas exposés à ce que les paroles que nous prononcerons sur le parquet de cette Chambre soient dénaturées par des journalistes malveillants pour nous et bienveillants pour l'administration.